Image not found or type unknown

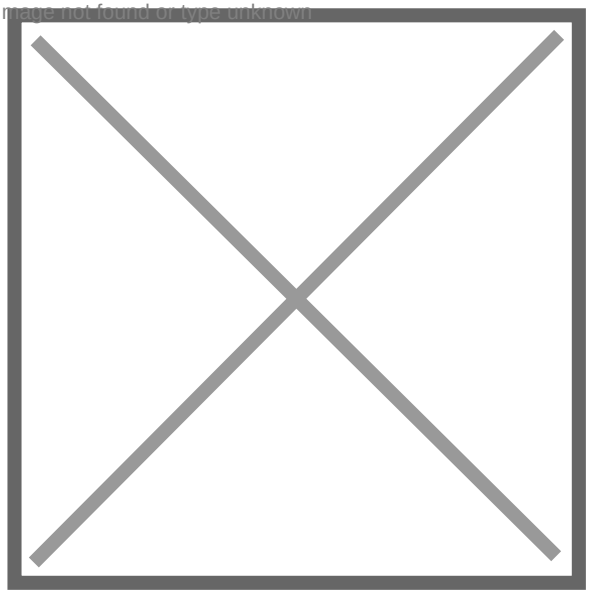

Execution forcée suite à jugement des prud hommes

Par **valye**, le **12/09/2014** à **13:22**

Bonjour,

Mon ex employeur à été comdamné suite à une astreinte qui avait été fixé par le conseil des prud hommes ....

Aujourd hui mon avocat me dit qu il vient de recevoir la GROSSE DU JUGEMENT et qu il l à fait parvenir à l huissier aux fins d’exécution forcée.

Combien de temps cela va t il mettre ? dois je prendre contacte moi même avec l huissier ?

Merci

Par **moisse**, le **13/09/2014** à **10:06**

Bonjour,
Si vous pensez que votre employeur a les moyens de payer, cela devrait être rapide.
Dans le cas contraire votre avocat vous indiquera l'échec de l'huissier et les mesures à prendre.
Donc pour l'heure vous ne pouvez qu'attendre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés